

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2022-53

Date de la convocation : 04/07/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 10

Membres votants : 16

Le onze juillet deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY et Françoise PAYEN et MM. Pierre LAURENT CHAUVET Bruno DAUPHY, Christophe MANCEAUX, Léopold Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, M. Roland CANIVENQ donne pouvoir de vote à Mme Danièle ANDREY, M. Pierre DEMISSY donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN COMPACTEUR DE BENNES MOBILES A ROULEAU POUR DECHETERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2 ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant notamment l'attribution des marchés d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT ;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre du marché de fourniture et livraison d'un compacteur de bennes mobiles à rouleau pour déchèterie, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 29/04/2022 sur le profil acheteur (avis n°2022AA) et au BOAMP (avis n°22-61162).

La date limite de remise des offres était fixée au 30 mai 2022 à 12h00.

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le

130722

130722

.../...

Page 2/2 – Délibération DB 2022-53

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée. Ce marché n'a pas été alloti.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

Le Bureau est informé qu'un unique pli a été réceptionné par voie dématérialisée sur www.xmarches.fr.

Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 30/05/2022.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- **PRIX : 40 %**
- **TECHNIQUE: 50 % décomposée comme suit :**
 - **Ratios de compactage : / 20**
 - **Caractéristique du rouleau : / 20**
 - **SAV et garantie : /10**
- **DELAIS : 10%**

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est exposée au Bureau.

| SOUSSIONNAIRES | Montant global et forfaitaire de l'offre € HT | NOTE FINANCIERE 40 % | NOTE TECHNIQUE 50 % | NOTE DELAIS 10% | NOTE GLOBALE SUR 100 |
|----------------|--|-------------------------|------------------------|-----------------|-------------------------|
| PACKMAT SYSTEM | 94 500,00 € | 40,00 | 50,00 | 10,00 | 100,00 |

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau communautaire :

- DECIDE par 15 voix pour et 1 abstention (M. René SALEZ) et, d'autoriser le Président à signer le marché avec PACKMAT SYSTEM pour un montant global et forfaitaire de 94 500,00 € HT.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,


Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le

130722

130722